

Conseiller Juridique
R. Agostini

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

*Commandes, Marchés
et Conventions*

Fascicule I :

**Procédure et passation des commandes,
marchés et conventions**

Décembre 1995

SOMMAIRE

FORME GENERALE DES ENGAGEMENTS DE L'AGENCE	2
I-1 Contraintes dues à la nature juridique de l'Agence	
I-2 Définition des opérations impliquant l'engagement financier de l'Agence	3
I-2-1 Les acquisitions immobilières	
I-2-2 Les acquisitions de matériel ou de fournitures	
I-2-3 Les travaux et prestations de service effectués pour le compte de l'Agence	
I-2-4 Les participations financières octroyées par l'Agence	4
I-3 Nature des contrats	
I-3-1 Cas où l'Agence est Maître d'Ouvrage	
a) La commande ou le "marché libre"	
b) Le marché public	5
I-3-2 Cas où l'Agence n'est pas Maître d'Ouvrage	6
LE CONTROLE FINANCIER DES ENGAGEMENTS DE L'AGENCE	
II-1 Quelques notions fondamentales sur l'engagement	
A) LA PREVISION D'ENGAGEMENT	7
B) L'ENGAGEMENT EFFECTIF	
II-2 Modalités du contrôle des dépenses engagées : rôle du contrôleur financier	
II-3 Formes pratiques du contrôle financier	8
MODALITES DE PASSATION DES CONTRATS	
III-1 Les commandes et marchés libres	
III-2 Les procédures d'attribution des marchés	
III-2-1 La publicité des avis relative aux marchés	9
A) OBLIGATION DE PUBLICITE	
1° Principe	
a) au niveau national	
b) au niveau européen	
2° Exception	10
a) avis d'appel public à la concurrence	
b) avis européen	

B) MODALITES DE PUBLICATION DES AVIS	
1° Organes de publication et montant du marché	
a) avis national d'appel public à la concurrence	
b) avis de publicité des marchés soumis à publicité européenne	1
2° Délai de publication	
III-2-2 Contenu de l'avis de publicité	
A) CONTENU DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE	
B) CONTENU DES AVIS PREVUS POUR LES MARCHES SOUMIS A PUBLICITE EUROPEENNE	10
III-2-3 Sanctions	

IV - DOSSIER DE CONSULTATION

IV-1 Contenu du dossier de consultation	
IV-1-1 Règlement de la consultation	
A) REGLEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES MARCHES PASSES SUR APPEL D'OFFRES OU SUR ADJUDICATION	
B) REGLEMENT DE LA CONSULTATION DES MARCHES NEGOCIES	14
IV-1-2 Autres pièces du dossier de consultation	
A) L'ACTE D'ENGAGEMENT	15
B) LES CAHIERS DES CHARGES	
C) DES DOCUMENTS GRAPHIQUES EVENTUELLEMENT	
D) DES DOCUMENTS FINANCIERS	
IV-2 Communication du dossier	
IV-2-1 Moment de la remise du dossier	
A) MARCHES NON SOUMIS A PUBLICITE EUROPEENNE	
B) MARCHES SOUMIS A PUBLICITE EUROPEENNE	
IV-2-2 Remise gratuite du dossier	16

V - REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

V-1 Contenu des candidatures et des offres	
V-1-1 Renseignements et documents à fournir par les candidats	
V-1-2 Acte d'engagement	17
V-2 Modalités de remise des offres	18
V-2-1 Forme	
A) SIGNATURE DES OFFRES	
1° Représentant de l'entrepreneur	
2° Cas particulier des groupements	
3° Absence de signature	19
B) TRANSMISSION ET ENREGISTREMENT	
1° Transmission des offres en procédure ouverte	
2° Transmission des offres et des candidatures en procédure restreinte	20
V-2-2 Délai de remise des offres	

V-2-3	Délai de validité des offres	
V-2-4	Dépassement du délai de validité	21
V-2-5	Retrait ou modification des offres	22
	A) ENTREPRISES SOUHAITANT RETIRER SON OFFRE AVANT LA DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES	
	B) ENTREPRISES SOUHAITANT MODIFIER SON OFFRE AVANT LA DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES	

LES DIFFERENTES PROCEDURES D'ATTRIBUTION

VI-1	Marchés passés par adjudication	23
VI-1-1	Adjudication ouverte	
	A) MISE EN CONCURRENCE ET REMISE DES OFFRES	
	1° En cas d'urgence	24
	2° Délais de réception pour les marchés faisant l'objet d'une publicité européenne	
	B) DESIGNATION DE L'ADJUDICATION	
	1° Intervention d'une commission	
	2° Ouverture des plis	25
	a) Elimination de certains candidats	
	b) Candidats admis	
	3° Ouverture des offres	
	4° Désignation de l'adjudicataire provisoire	26
	a) Cas où aucun candidat ne bénéficie d'un régime particulier	
	b) Cas où un ou plusieurs candidats bénéficient d'un régime particulier de participation aux marchés publics	
	5° Durée de l'engagement des candidats	
	6° Constatation des résultats de l'adjudication	27
	7° Information des candidats non attributaires	
	8° Adjudications infructueuses	28
VI-1-2	Adjudication restreinte	29
	A) MISE EN CONCURRENCE	
	1° Avis d'appel public à la concurrence	
	B) REMISE DES CANDIDATURES	
	1° Contenu des candidatures	
	2° Remise et enregistrement des candidatures	
	3° Délai de réception des candidatures	
	C) SELECTION DES CANDIDATURES	30
	1° Candidats admis pour les marchés non soumis à publicité européenne	
	a) Lettre de consultation aux candidats retenus	
	b) Candidats non retenus	31

	2° Marchés soumis à une publicité élargie à la CE	
	a) Lettre aux candidats retenus	
	b) Candidats non retenus	
	D) DOSSIER DE CONSULTATION	
	E) REMISE DES SOUMISSIONS	
	1° Contenu et transmission des soumissions	
	2° Délai de remise de soumissions	
	a) Marché non soumis à publicité européenne	
	b) Marchés soumis à une publicité européenne	32
	F) DESIGNATION DE L'ADJUDICATAIRE	
VI-2	Marchés sur appel d'offres	
VI-2-1	Définition	
	A) APPEL D'OFFRES OUVERT	
	B) APPEL D'OFFRES RESTREINT	
	C) APPEL D'OFFRES AVEC CONCOURS	
	D) APPEL D'OFFRES SUR PERFORMANCES	
VI-2-2	Appel d'offres ouvert	33
	A) MISE EN CONCURRENCE ET REMISE DES OFFRES	
	1° Avis d'appel public à la concurrence	
	2° Dossier de consultation	
	3° Contenu des offres et modalités de leur remise	
	4° Délai de réception des offres	
	a) Marchés non soumis à publicité européenne	
	b) Marchés soumis à publicité élargie à la CE	
	5° Enregistrement des offres	34
	B) SELECTION DES CANDIDATS	
	1° Ouverture des plis	
	a) Contenu, enregistrement et ouverture des offres	
	b) Procès-verbal	
	c) Elimination de certains candidats	
	2° Ouverture des offres	
	a) Sélection des offres	
	1. Critères de jugement des offres ..	
	1.1 Critères prévus par le Code des marchés	
	1.2 Critères additionnels possibles	35
	1.3 Critères hiérarchisés	
	2. L'analyse des offres	36
	3. Choix de l'offre	
	3.1 Offres avec variantes	
	3.2 Prix anormalement bas	37

	3.3 Précisions et compléments	
	3.4 Offres jugées équivalentes	
	4. Moment de la sélection	38
	C) ATTRIBUTION DU MARCHÉ	
	1° Notification au candidat retenu	
	2° Notification aux candidats éliminés	
	3° Notification en cas d'appel d'offres infructueux	39
	4° Mise au point du marché	
	5° Procédure infructueuse	
32	6° Renonciation à la procédure	40
	VI-2-3 Appel d'offres restreint	42
	A) MISE EN CONCURRENCE : AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE	
	1° Avis d'appel public à la concurrence	
	B) ETABLISSEMENT ET TRANSMISSION DES CANDIDATURES	
	1° Contenu, modalités de transmission et enregistrement des candidatures	
	2° Délai de réception	
33	C) SÉLECTION DES CANDIDATS	
	1° Ouverture des candidatures	
	2° Liste des candidats admis à présenter une offre	43
	a) Critères de sélection	
	b) Cas particulier des groupements	
	c) Nombre maximum de candidats admis	
	3° Notification	44
	a) Notifications aux candidats refusés – motivation	
34	b) Notifications aux candidats retenus : lettre de consultation	
	D) REMISE DES OFFRES	
	1° Dossier de consultation	
	2° Contenu des offres	
	3° Délai de remise des offres	
	E) SÉLECTION DES OFFRES	
	1° Critères de sélection	
	a) Critères prévus par le Code des marchés publics	45
	b) Critères additionnels	
	c) Hiérarchie des critères	
35	2° Choix de l'offre	
	a) Offres avec variantes	
36	b) Prix anormalement bas	
	c) Prévisions et compléments d'information	
	d) Offres équivalentes	46
37		

F) ATTRIBUTION DU MARCHÉ	
1° Communication des résultats	
2° Mise au point du marché	
3° Appel d'offres infructueux	
VI-2-4 Procédures spéciales d'appel d'offres	
VII – MARCHES NEGOCIES	4
VII-1 Marchés négociés précédés d'une mise en concurrence	5
A) ENUMERATION DES MARCHES NEGOCIES SOUMIS A UNE MISE EN CONCURRENCE	
B) MODALITES DE LA MISE EN CONCURRENCE	5
1° Marchés négociés non soumis à publicité européenne	
a) Publicité	
b) Consultation écrite	
2° Marchés négociés soumis à publicité européenne	5
a) Publicité	
b) Mise en compétition	
VII-2 Marchés négociés sans mise en concurrence	5
A) MONOPOLE DE DROITS	
B) PRESTATIONS DONT L'EXECUTION NE PEUT ÊTRE CONFIEE QU'A UN ENTREPRENEUR OU FOURNISSEUR DETERMINE	5

ANNEXE : TABLEAU SYNTHETIQUE DES DIFFERENTS SEUILS ET LEURS APPLICATIONS

..... 48
 50
 Aussi diverses et variées fussent-elles, les interventions de l'Agence s'expriment toujours par un engagement financier, puisque c'est là son principe d'action. L'incitation financière, implique de la part du bénéficiaire une contrepartie qui est une promesse de faire (ou de ne pas faire).

PRENCE
 52
 Il se produit donc, à un moment donné, un accord de volonté entre l'Agence et le bénéficiaire, accord manifesté par un acte écrit.

..... 53
 L'engagement de l'Agence, qui se définit comme une opération financière publique, doit respecter les formes particulières qui s'attachent à la nature publique de l'opération.

..... 54
 L'objet de ce fascicule est de rappeler un ensemble de règles qui permettront de définir sans ambiguïté, dans tous les cas où l'Agence s'engage sur le plan financier :

- 55
- la nature des contrats,
 - les procédures de passation de ces différents contrats.

Deux autres fascicules seront rédigés, sous forme de guides méthodologiques.

Le premier décrira et commentera le modèle type d'un marché public.

Le second sera consacré à l'exécution des marchés publics.